

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N°2026-177

**ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE**

Le Maire de la Ville de LUDRES,  
Vu les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,  
Vu les travaux de terrassement sur route et trottoir pour raccordement ENEDIS, que doit réaliser l'entreprise SVT, 566 rue de Secours,  
Vu l'enregistrement travaux du Grand Nancy n°328 26 2143520,  
Considérant qu'il est utile et nécessaire de prendre toutes les mesures appropriées pour éviter les accidents pendant la durée du chantier,

**ARRETE**

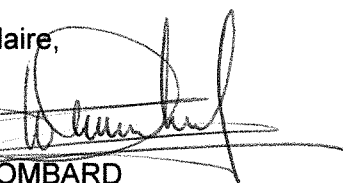
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En raison des travaux de terrassement sur route et trottoir pour raccordement ENEDIS, que doit réaliser l'entreprise SVT, 566 rue de Secours, **du 28 septembre au 16 octobre 2026**, la circulation s'effectuera par demi-chaussée avec feux tricolores. Le cheminement des piétons devra être transféré sur le trottoir d'en face et réglementairement signalé. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Le stationnement sera interdit au droit du chantier, avec une emprise limitée à 3m. Les fouilles devront être protégés par des plaques. La zone de chantier devra être protégée par des barrières, réglementairement signalée et mise en sécurité. L'entreprise devra s'assurer du maintien de la voirie et des abords en parfait état de propreté. A l'issue des travaux, la zone de chantier devra être remise en état conformément au règlement de voirie de la Métropole du Grand Nancy.

**ARTICLE 2** : La signalisation adéquate en amont et en aval du chantier et les mesures de sécurité seront assurées par l'entreprise SVT.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUDRES, le 16 septembre 2026.

Le Maire,  
  
 William LOMBARD